

**Annexe 15 – Commentaires et suggestions des citoyens et commerçants
concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)**

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
Configuration de la route et signalisation			
(commentaire 1) : Pour permettre aux gens sortant de la rue Savard vers le boulevard St-Luc vers l'est, faire un virage en U avant l'intersection Bélair/des Légendes pour permettre un passage vers le boulevard St-Luc (route 104) ouest.		X	Les usagers devront faire un demi-tour à l'intersection des rues Bélair/des Légendes et de la route 104. L'emplacement de l'insertion désirée dans le terreplein est en dehors du tronçon à l'étude.
(commentaire 7) : Demande un arrêt obligatoire à l'intersection du boul. St-Luc et de la rue Albert, à cause de conflits avec les usagers de la bretelle de l'autoroute 35, rendant l'accès à sa propriété difficile.		X	Il ne peut y avoir d'arrêt obligatoire à l'emplacement d'un biseau d'insertion.
(commentaire 11) : Souhaite l'installation d'un arrêt à l'intersection Bélair/des Légendes et boul. St-Luc en attendant la mise en œuvre du projet.		X	Il est possible d'installer des arrêts obligatoires en attente des feux de circulation pour des routes à 4 voies. Cependant, dans ce cas-ci, les usagers peuvent difficilement voir les autres véhicules en attente (2 voies /direction, 1 voie de virage et terreplein central), de ce fait, ils ne peuvent coordonner leurs arrêts et leurs départs de l'intersection. Des arrêts obligatoires génèreraient donc plus de conflits dans les mouvements de véhicules (virages).
(commentaire 12) : Résident du 380, boul. St-Luc. Déploire le fait qu'il devra dorénavant faire un détour par les rues Clermont, France et Courville ou aller faire un virage en U à de la Mairie afin de se diriger vers Montréal.	X		Il faut déplacer l'accès au 380 boul. St-Luc à l'extrême Ouest de la limite du lot, afin que les résidents puissent sortir par l'ouverture du terreplein, où le demi-tour est autorisé. On peut tolérer cet ajustement à cause de la limite de vitesse de 50 km/h dans la courbe.
(commentaire 26) : Installation d'arrêts multiples en attendant les feux à Bélair/des		X	(même justification que pour le commentaire 11)
(commentaire 16) : Recommande la suppression du demi-tour vis-à-vis du 380, boulevard St-Luc à cause de la visibilité douteuse de la courbe.		X	En considérant la limite de vitesse de 50 km/h, à cet emplacement dans la courbe, la visibilité n'est pas douteuse, cela ne justifie donc pas de supprimer l'ouverture dans le terreplein.
(commentaire 16) : Recommande l'insertion d'une ouverture dans le terreplein pour les demi-tours vis-à-vis du 413 boulevard St-Luc et d'une voie de refuge préalable en direction ouest.		X	Le demi-tour est autorisé à l'emplacement des futurs feux de circulation, à l'intersection des rues Bélair/des Légendes et du boul. St-Luc.
(commentaire 18) : Pourquoi ne pas permettre le virage en U à l'intersection face au 307 pour éviter que les gens traversent dans le stationnement du centre d'achat pour aller vers St-Jean en sortant du salon ou des commerces aux alentours (demi-tour vis-à-vis IGA).		X	Les nouveaux terrepleins ont pour but de canaliser les mouvements de véhicules vers le boul. de la Mairie et les feux de circulation, le MTQ doit donc absolument limiter le nombre d'ouvertures pour éventuellement améliorer le niveau de sécurité du boul. St-Luc.
(commentaires 27 et 28) : Demande un virage en U avant le feu en face de la Joaillerie.		X	(même justification que pour le commentaire 18)

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 34) : Recommande que des flèches soient peintes sur la chaussée à l'intersection Bélair/des Légendes et du boul. St-Luc (sur les approches secondaires), en attendant que les travaux soient faits, pour indiquer aux usagers où ils doivent se placer au centre du terreplein.			L'évasement des voies de circulation des approches secondaires (rues Bélair et des Légendes) à cette intersection justifie de bien les délimiter, grâce à du marquage au sol. Toutefois, cette intervention relève d'une responsabilité municipale.
(commentaire 35) : (voir commentaire 34)			
(commentaire 37) : Permettre le demi-tour en direction est face au IGA, pour les véhicules qui doivent prendre la direction de La Prairie après les cérémonies religieuses à l'église de St-Luc.		X	(même justification que pour le commentaire 18)
(commentaire 38) : (voir commentaire 11)		X	
(commentaire 42) : Trouve qu'il y a trop peu de possibilités de demi-tour en direction ouest, à partir du boul. de la Mairie.		X	(même justification que pour le commentaire 18)
(commentaire 50) : Élargir le projet avec de la verdure, même au centre du village, car les élèves marchent trop près de la route.		X	Le MTQ minimise la nécessité d'acquérir du terrain pour le projet et dans le secteur où le trottoir demeure adjacent aux voies de roulement, le MTQ ne possède pas suffisamment d'emprise pour poursuivre l'implantation des bandes
(commentaire 51) : Prévoir la poursuite du boul. de la Mairie de l'autre côté du boulevard.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 52) : L'interdiction de virage en U face au IGA devrait être conservée telle que prévue.	X		Statu quo.
(commentaire 54) : Ne pas interdire le demi-tour face à la rue Daniel. Un commerce sera isolé du côté ouest et les clients devront se rendre jusqu'au Sergaz pour se garer devant ce commerce (demi-tour vis-à-vis IGA).		X	(même justification que pour le commentaire 18)
(commentaire 54) : Pour donner de l'espace : diminuer l'espace du terreplein.		X	Le projet d'urbanisation du boul. St-Luc doit respecter un tracé routier harmonieux. Le MTQ doit étudier attentivement les possibilités de réduire la largeur du terreplein pour libérer son emprise, tout en maintenant l'aménagement paysager des bandes engazonnées.
(commentaire 14) : Recommande un feu clignotant (phase prioritaire à gauche) pour les résidents venant par des Échevins pour tourner à gauche sur la 104 (vers St-Jean) ou tout simplement continuer sur Bernier. En période hors-pointe, la situation serait un peu moins problématique.	X		Le MTQ doit étudier le besoin des usagers à cette intersection, afin de justifier une intervention à cet effet.
(commentaire 19) : Un feu de circulation à l'intersection du boulevard St-Luc et St-André réduirait de beaucoup la vitesse à l'entrée de la ville et du même coup le bruit de freinage de camion lourd.		X	L'emplacement de cette intervention n'est pas située dans le tronçon à l'étude pour ce projet.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 49) : Demande un feu de circulation ou un feu clignotant à l'intersection de St-André, car pour embarquer sur la 104 cela devient très périlleux surtout en période hivernale		X	(même justification que pour le commentaire 19)
(commentaire 50) : Réorganiser les feux (Bernier et R-104) afin que les usagers qui arrivent des Échevins et qui veulent tourner sur la 104 ouest (virage prioritaire à droite) ne coupent pas ceux en provenance de Bernier.	X		Le MTQ doit étudier le besoin des usagers à cette intersection, afin de justifier une intervention à cet effet.
(commentaire 52) : Synchroniser les feux entre eux.	X		Les feux de circulation sur une route nationale doivent être synchronisés.
(commentaire 53) : Priorité de virage à gauche pour les gens qui sont sur des Échevins.	X		(même justification que pour le commentaire 14)
(commentaire 53) : Augmenter le temps pour virage sur des Échevins en provenance du boul. St-Luc vers la gauche.	X		Le MTQ doit étudier le besoin des usagers à cette intersection, afin de justifier la priorité du virage à gauche (nombre virages à gauche aux heures de pointe).
(commentaire 58) : Trouve absurde que le feu de circulation du boul. de la Mairie mène à une station-service.			Le propriétaire de la station-service prévoit la déplacer dans un avenir rapproché.
(commentaire 66) : Accès à la rue Bernier en provenance de la rue Moreau régularisée par un feu de circulation.			Cette intervention relève d'une volonté municipale et la ville doit se coordonner avec le projet de la route 104, pour la synchronisation des feux de circulation.
(commentaire 70) pratiquer ouverture dans le terreplein central vis à vis le restaurant sis au no civ. 365 car le UTurn est trop loin et il va perdre ses clients. Selon lui, si le terreplein ne peut être ouvert, il faut permettre le virage en U à la rue Courville.		X	Le demi-tour à la rue Courville demeurera interdit pour la sécurité des élèves des écoles avoisinantes. Le MTQ doit absolument limiter le nombre d'ouvertures dans le terreplein pour éventuellement améliorer le niveau de sécurité du boul. St-Luc.
(commentaire 70) Aménager une ouverture dans le terreplein central devant l'accès arrière du IGA pour permettre l'accès direct aux semi-remorques de livraison. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il appert que les camions sortent du même coté!		X	Les nouveaux terrepleins ont pour but de canaliser les mouvements de véhicules vers le boul. de la Mairie et les feux de circulation, le MTQ doit donc absolument limiter le nombre d'ouvertures pour éventuellement améliorer le niveau de sécurité du boul. St-Luc.
(commentaire 73) Il serait bien de penser de mettre une autre lumière à l'intersection Chemin Saint-André et Route 104 parce qu'il y a 2 arrêts de circuit d'autobus municipale. Intersection très dangereuse pour y accéder attend qu'automobilistes, piétons et cyclistes. De plus, le quartier est encore en développement immobilier.		X	(même justification que pour les commentaires 19 et 49)
(commentaire 80) Avez-vous pensé à l'installation d'un feu de circulation ou d'un carrefour giratoire coin Bélair/Légendes comme à l'entrée de Chambly. Permet le ralentissement de la circulation afin d'éviter des accidents et de sécuriser les piétons et la bonne circulation sur le trajet.	X		Les feux font partie intégrante du projet mais le carrefour giratoire n'est pas envisageable, à cause du débalancement entre les débits de véhicules des approches principales versus les approches secondaires.
(commentaire 6) : Préoccupation pour entrer et sortir des stationnements des condos, à cause des futurs terrepleins.		X	Les nouveaux terrepleins ont pour but de canaliser les mouvements de véhicules vers le boul. de la Mairie et les feux de circulation, le MTQ doit donc absolument limiter le nombre d'ouvertures pour éventuellement améliorer le niveau de sécurité du boul. St-Luc.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 15) : Le propriétaire du restaurant Deli-Fino (365, boul. St-Luc) dit que l'accès à son commerce sera rendu très difficile à cause du terreplein et des interdictions de demi-tour et que cela découragera les clients. Il craint une baisse importante de la clientèle.		X	(même justification que pour le commentaire 15)
(commentaire 30) : (voir commentaire 6 concernant l'accès aux condos).		X	(même justification que pour le commentaire 15)
(commentaire 56) : L'accès au 382, boulevard St-Luc a été désigné "maison jumelée 382-384" entre les rues Bélair et Clermont, mais le 382 n'est pas un jumelé. Il est un commerce depuis le 16 janvier 2006. Confection Chali. Les clients devront faire un détour assez long de 400 mètres (deux fois aller retour) pour avoir accès au commerce quand ils arriveront de l'autoroute 35. La propriétaire souhaite un accès plus direct à son	X		L'accès du 382 sera de 11 m, comme les autres accès commerciaux. Cependant, même si cet accès se trouve près de l'ouverture prévue dans le terreplein, le MTQ ne peut l'élargir indument pour accommoder le commerce.
Accès et stationnements			
(commentaire 2) : Commerce Son X Plus du lot 99-91. Aucune entrée charretière directe prévue donnant accès à son commerce. L'entrée charretière prévue est pour le commerce voisin, Plomberie St-Luc (lot 99-88). Demande une entrée charretière directe pour son commerce.	X		Après avoir vérifier l'emplacement des accès par rapport à l'entrée des établissements commerciaux, ajuster en conséquence les plans d'avant-projet préliminaire lors de leur bonification.
(commentaire 3) : Propriétaire du 409 boul. St-Luc (clinique médicale). Je suis propriétaire du 409, boulevard St-Luc (Clinique médicale). Il serait peut-être plus intéressant d'avoir un accès commun avec le 405, boulevard St-Luc. Ceci nous permettrait d'augmenter notre nombre de places de stationnement à l'avant de la clinique. (Cette possibilité a été discutée avec le proprio du 405.) Il est primordial que nos patients puissent accéder à la clinique en tout temps durant les travaux. Il serait nécessaire de conserver deux entrées charretières pour notre lot (99-90), soit une façade au centre (accès 1) et une qui serait mitoyenne avec notre voisin du 405 Bd Saint-Luc (99 ptie accès 2)	X		Cette intervention est conditionnelle à un accord préalable entre les 2 parties. Par la suite le MTQ pourra intégrer un accès mitoyen de 15 m, un deuxième accès de 11 m, selon le désir des 2 parties et le respect des Normes.
(commentaire 8) : Demande la suppression du 2e accès de la station-service Shell au 230, boul. St-Luc pour éviter aux clients de sortir dans la voie de virage à droite. (sortie trop près des feux de circulation)	X		L'établissement bénéficie déjà d'un accès au boul. St-Luc., toutefois le propriétaire désire conserver 2 accès. Le MTQ va régulariser ces accès selon les Normes.
(commentaire 9) : Demande sortie additionnelle pour la rue Moreau, afin d'éviter le trafic sur Grand-Bernier.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 10) : S'assurer que l'espace pour entrer dans la cour du commerce André Boucher Inc. (369, boul. St-Luc) peut accommoder les véhicules de 53 pieds et les trains doubles de type B.	X		Cette intervention doit être vérifiée lors de la bonification des plans d'avant-projet préliminaire.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 17) : Entrée P-109 appartient à Bell. Comment le propriétaire du 249, St-Luc va-t-il pouvoir se rendre chez lui. On devra élargir entre P-109 pour le permettre.	X		Déplacer l'accès du numéro civique 249 au boul.St-Luc le plus près possible de l'intersection avec la rue des Lilas.
(commentaire 23) : (voir commentaire 8)			
(commentaire 24) : Demande une entrée au Pétro-Canada sur la rue des Échevins.	X		Cet accès est déjà existant.
(commentaire 25) : Sortie de trop sur Bernier (Shell).			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 40) : Accès à un terrain : prévoir une entrée de 11 mètres dans le cadre des travaux, car le terrain est utilisé à chaque semaine par des véhicules. Mettre l'accès au centre du terrain.		X	D'après les informations en notre possession, le terrain trouvé ne fait pas partie du présent projet.
(commentaire 43) : Prendre en considération qu'au lot #281 il y sera bâti une résidence de personnes âgées. Dans la 1re phase débutant été 2006, il y aura 120 portes et dans la 2e phase ce sera au moins 130 de +. Total près de 250 portes et il se pourrait qu'au lot #285, une phase 3 y voit le jour.	X		Intégrer cette considération lors de la bonification des plans d'avant-projet préliminaire.
(commentaire 52) : L'entrée du IGA par la rue arrière devrait être fermée, car plusieurs automobilistes seront tentés par ce détour lors de l'ajout du terreplein.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 58) : Sortie du IGA non fonctionnelle (pas le droit de tourner à gauche et est trop étroite).		X	Vérifier la largeur de l'ouverture dans le terreplein pour accéder au IGA, en se basant sur le Normes du MTQ. Ajuster au besoin les plans d'avant-projet lors de leur bonification.
(commentaire 62) : Centrer l'entrée au centre du lot (270) et non celui du milieu de la bâtisse ou le plus près possible du coin.	X		Ajuster les plans d'avant-projet préliminaire à cet effet.
(commentaire 66) : Fermeture des deux accès au Shell sur la rue Bernier.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 68) : 311-313 boul. St-Luc. Le 313 est une propriété résidentielle (2 logements), pour laquelle le propriétaire souhaite avoir une entrée sur le boul. St-Luc. Le 311 est un atelier de soudure. Les propriétaires demande une entrée plus large, vis-à-vis la porte de garage (pour permettre l'accès aux camions et remorques à l'atelier de soudure). Dit qu'il ne serait pas pensable d'utiliser une entrée sur la rue Donais, car l'espace à l'arrière du bâtiment est nécessaire à l'atelier de soudure. La vocation du bâtiment résidentiel pourrait changer (immeuble à bureau), si la ville donnait son accord.	X		Ajuster l'accès du numéro civique 311 à 11 m, en plus d'un accès résidentiel pour le numéro civique 313. Modifier les plans d'avant-projet préliminaire à cet effet.
(commentaire 46) : Déploire le fait que son commerce (au 254 boul. St-Luc) va perdre 10 places de stationnement.		X	Les espaces de stationnements sont partagés par plusieurs commerces mais l'établissement peut profiter de la proximité de l'intersection avec la rue Daniel.
(commentaire 51) : Amélioration du stationnement entre IGA et Sonic, qui ne facilite pas la circulation et dissuade les clients.		X	La disposition des espaces de stationnement du centre commercial changera très peu après la réalisation du projet d'urbanisation.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 54) : Le projet va diminuer de moitié les stationnements, mais n'offre aucune possibilité d'en rajouter (bordure de gazon + trottoir + haie diminuent sa largeur).		X	Le MTQ a minimisé l'emprise qu'il récupère pour le projet et les espaces de stationnements à disparaître sont assez peu nombreux (évaluation préalable des pertes de stationnement pour chaque établissement).
(commentaire 86) Je suis propriétaire du bâtiment au 274 boul. Saint-Luc. J'aimerais que le deuxième à mon bâtiment soit le plus rapproché possible de la rue Papineau	X		Modifier les plans d'avant-projet préliminaire à cet effet lors de leur bonification.
(commentaire ??) Le propriétaire 241 boul. Saint-Luc aimerait que l'on considère qu'une clinique va s'installer à cet emplacement.	X		Ajuster à 11 m l'accès au 241, boul. St-Luc lors de la bonification des plans d'avant-projet préliminaire.
Aménagements piétonniers et cyclables			
(commentaire 4) : Trouve excessive la largeur de 4,5 mètres de gazon avant le trottoir. Suggère qu'on ramène cela à 3 mètres maximum afin de faciliter la vie aux clients et commerçants par rapport à l'espace de stationnement.		X	La ville a besoin de 3 m pour l'accumulation de la neige, issue du déneigement. L'aménagement paysager représente une touche essentielle aux bandes engazonnées précédant les trottoirs dans l'emprise routière et pour produire l'effet de "corridor" visé par l'urbanisation du boul. St-Luc. Il faut donc conserver 4,5 m de largeur.
(commentaire 7) : Demande feux pour piétons à l'intersection de la rue Bernier et du boul. St-Luc, à cause des mouvements de véhicules qui roulent à haute vitesse et/ou qui veulent se rendre à la voie de virage à gauche.	X		Cette intervention est déjà à la portée du Ministère et peut devancer la réalisation du reste du projet.
(commentaire 33) : Demande une traverse à l'intersection de la rue des Lilas et du boul. St-Luc.		X	Il existe en existe déjà aux intersections des rues des Échevins/Bernier, de la Mairie, Donais et Courville. Le besoin (nombre de piétons potentiels) doit absolument justifier ce type d'intervention, sinon il faut employer les traverses
(commentaire 39) : Dénote l'urgence d'instaurer le passage pour piétons à l'intersection Bernier/des Échevins et boul. St-Luc. Dit que l'intersection est très dangereuse.	X		(même justification que pour le commentaire 7)
(commentaire 42) : 1) Il faudrait profiter de cet investissement pour améliorer la relation piétonne entre les deux sections du boul. St-Luc. En considérant l'un des viaducs du boulevard St-Luc, nous pourrions consolider les relations entre deux territoires aujourd'hui seulement accessibles en voiture. Beaucoup de gens pourraient profiter d'un futur aménagement sur le viaduc. Pourquoi prendre seulement en compte une partie du boul. St-Luc.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 49) : Résident du secteur St-André : il est très dangereux de traverser le boulevard (...pour prendre l'autobus). Le développement de ce secteur vers le club de golf ne saurait tarder, la circulation y sera plus dense. Il souhaite qu'on en tienne compte.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 53) : Mettre une priorité aux piétons au coin de Bernier et boul. St-Luc.	X		(même justification que pour les commentaire 7 et 39)

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 62) : Accès sécuritaire aux traverses piétonnières et cyclistes pour continuer de l'autre côté du boul. St-Luc direction Bord-de-l'eau ou de l'autre côté de Saint-Luc.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélaïr/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 69) : Je trouve déplorable, d'un point de vue sécuritaire, d'éloigner autant les voies piétonnières des voies de circulation automobile. À mon avis et de celui d'un expert dans un reportage de Radio-Canada, cette configuration des voies augmente le potentiel de conflits dus aux erreurs d'inattention des automobilistes qui oublient de faire un premier arrêt au trottoir en sortant d'une entrée privée et vice versa. Pour cette raison, j'aurais tendance à privilégier une configuration avec un trottoir adjacent aux voies		X	Les bandes engazonnées précédant les trottoirs dans l'emprise routière doivent produire un effet de "corridor" pour favoriser le maintien de la limite de vitesse des usagers de la route à 50 km/h sur le boul. St-Luc. Cependant, l'inattention des automobilistes sera toujours en cause, quels que soient les aménagements de la route. Le MTQ est confiant d'améliorer, par ce moyen, le niveau de sécurité de la route 104.
(Commentaire 71) nous avons été déçus de ne pas voir dans ce projet l'implantation d'un segment de piste cyclable. Il serait tellement plus sécuritaire pour nous et nos enfants de pouvoir circuler sur cet route à bicyclette! De plus, nous habitons tout près de la rue Léger qui est l'accès principale pour se rendre à des infrastructures importantes du quartier c'est à-dire au parc Pierre-Benoît. Par contre, traverser à ce niveau du boul. Saint-Luc est quasi impossible et très dangereux. Les voitures roulent vites et nous ne pouvons les voir à l'avance puisqu'il y a une courbe à l'approche de la rue Léger. Oui, vous pourriez nous dire de se rendre vis-à-vis l'école pour traverser mais nous croyons que si nous voulons encourager nos enfants à utiliser les infrastructures il faut au moins faire que le chemin le plus direct soit le plus sécuritaire possible. Il est tellement plus intéressant de se rendre à pied ou à vélo au parc que de plutôt utiliser la voiture polluante visuellement et environnementalement.		X	Le projet actuel ne comprend pas de lien cyclable et la route 104 ne peut représenter une voie cyclable sécuritaire telle qu'elle se présente (DJMA, grand nombre d'accès au boul. St-Luc).
(commentaire 72) N'oubliez pas de penser à la sécurité de nos enfants: une piste cyclable		X	(même justification que le commentaire 71)
(commentaire 13) : Lien cyclable entre les secteurs de part et d'autre de l'A-35.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélaïr/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 20) : (Voir commentaire 13)		X	
(commentaire 32) : Faire une piste cyclable du côté du Pizzaland sur toute la longueur du boul. St-Luc, jusqu'à début de la zone du projet.		X	(même justification que les commentaires 71 et 72)
(commentaire 35) : (voir commentaire 32)		X	
(commentaire 45) : Déploire le fait qu'il n'y ait pas d'aménagement cyclable.		X	(même justification que les commentaires 71, 72, 35 et 32)

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 48) : Demande de repenser aux réaménagements de la rue France et de la rue Clermont. Croit que ces rues devraient être munies de pistes cyclables, de trottoirs et d'éclairages appropriés. La rue Courville devrait également avoir ces options qu'elle considère un « must » pour la sécurité des enfants.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 61) : Prendre en considération que des enfants avec ou sans aménagement de piste cyclable sécurisé vont quand même emprunter ce tronçon de route. Il y a des commerces qui ciblent nos enfants (ex. : Mc Donald, vidéo, boutique de location de jeux, Bar laitier 3 – boutique de bicyclettes). Trouver la meilleure façon de l'intégrer, car le besoin est réel.		X	Le projet actuel ne comprend pas de lien cyclable et la route 104 ne peut représenter une voie cyclable sécuritaire telle qu'elle se présente (DJMA, grand nombre d'accès).
(commentaire 65) : Remplacer les trottoirs par des bandes asphaltées (piétons et vélos).		X	(même justification que les commentaires 71, 72, 35, 32, 45 et 61)
(commentaire 67) : (voir commentaire 32)		X	
(commentaire 76) Je crois que l'ajout d'un espèce de circulation pour les vélos serait essentiel dans ce projet.		X	(même justification que les commentaires 71, 72, 35, 32, 45, 61, 65 et 67)
(commentaire 79) Bonjour, j'habite sur la rue Donais qui rejoint la route 104, nous sommes dans un bloc de personnes handicapés et nous avons beaucoup de misère à traverser le boulevard car le monde ne respecte pas la priorité des piétons même avec le panneau de signalisation jaune de personne handicapées et les lignes jaunes de traverse. Moi je verrais plutôt un intersection avec des lumière pour piéton et enlever celle sur le boul. de la mairie. Car nous attendons très longtemps avant de passer.		X	Cette intervention n'est pas justifiée par une étude de besoin.
(commentaire 57) : L'aménagement sécuritaire du viaduc devrait être fait en même temps que le projet, pour la sécurité des piétons et des cyclistes.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 82) Avoir une passerelle sur l'autoroute 35 qui amènerais au bord du canal c'est un projet qui est en attente depuis longtemps, moi je fais du vélo et j'ai à passé sur le Blv Saint-Luc qui est très dangereux.		X	(même justification que pour les commentaires 13 et 62)

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
Étendue du projet			
(commentaire 5) : Voudrait que le projet se poursuive jusqu'à la rue Louis-Fréchette.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 9) : Souhaiterait le prolongement de la R-104 à deux voies jusqu'à l'A-30.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 31) : M. Perrier (Joaillier) aimerait que le projet se termine après la rue Louis-Fréchette. Il mentionne qu'en 2002, la ville lui avait promis de poursuivre le projet jusqu'à St-André.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 50) : Organiser le coin Bernier et Moreau en lien avec la R-104 et Bernier.	X		Cette intervention fait partie du projet actuel, avec la collaboration de la Ville.
(commentaire 64) : Prolonger le projet jusqu'à St-André.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 74) La portion entre St-Luc et La Prairie étant excessivement dangereuse devrait être faite en boulevard également. (L'asphalte en très mauvais état est un danger pour les automobilistes. Il y a beaucoup d'accidents mortels et blessés graves sur cette portion de route.)		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 75) Vous devriez mettre plus d'argent afin de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout vers le secteur de la rue des Trembles au lieu de mettre de l'esthétique pour les nouveaux développements qui ont eux déjà tout les services.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
(commentaire 85) Pourriez-vous étudier la possibilité d'augmenter la sécurité à l'intersection de la route 104 et ave des Pins et de Grand Pré. Environ 30 accidents se produisent chaque année à cet endroit.		X	Le projet actuel ne comprend que le tronçon situé entre les rues Bélair/des Légendes et Bernier/des Échevins.
Véhicules lourds			
(commentaire 6) : Installer un poste de pesée sur la R-104, parce que beaucoup de camions empruntent cette route pour éviter les autoroutes.			Cette intervention relève de la SAAQ.
(commentaire 59) : Voudrait qu'on interdise la circulation des véhicules lourds sur la R-		X	Le MTQ ne peut interdire les véhicules lourds sur une route nationale.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 65) : Détournement de la R-104, si possible, pour exempter le village de St-Luc des véhicules lourds.		X	(même justification que pour le commentaire 65)
(commentaire 83) Il pourrait y avoir des pancartes pour restreindre l'utilisation des freins moteurs (Jacob) sur le boulevard		X	Le frein moteur est un équipement de sécurité et le MTQ ne peut en interdire l'usage. Le MTQ rédige toutefois une Politique à cet effet.
Emplacements des arrêts d'autobus			
(commentaire 22) : Nouvel arrêt d'autobus à l'intersection Bélair/des Légendes et boul. St-Luc.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 29) : Arrêt d'autobus devant le 328 (déplacer au IGA).			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 41) : (voir commentaire 29)			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 57) : complément au commentaire du commentaire 22 : Un abribus au coin de la rue Bélair et boul. St-Luc.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 60) : (voir commentaire 29)			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
Échéancier des travaux			
(commentaire 36) : Souhaite que l'on priorise l'étape du feu de circulation à l'intersection Bélair/des Légendes et boul. St-Luc lors de la réalisation des travaux.	X		Cette intervention est possible lors de la détermination des différentes phases de réalisation du projet.
L'aménagement paysager			
(commentaire 47) : Souhaite que le boulevard urbain conserve son cachet de village.			Cette particularité relève d'une volonté municipale et de la compatibilité avec les aménagements prévus pour l'urbanisation de la route 104.
(commentaire 63) : Le fossé doit être rempli devant le 212-220 boul. St-Luc.		X	Le drainage actuel de la route est adéquat.
(commentaire 65) : terreplein central : planter des cèdres du Liban (espacés tous les 200 pieds), qui prennent moins d'espace que les feuillus.			Cette particularité relève d'une volonté municipale et de la compatibilité avec les aménagements prévus pour l'urbanisation de la route 104.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
(commentaire 65) : Installer des paniers décoratifs en cèdre (pour fleurs) à tous les 150 pieds			Cette particularité relève d'une volonté municipale et de la compatibilité avec les aménagements prévus pour l'urbanisation de la route 104.
Les services publics			
(commentaire 50) : Enfouir le réseau d'hydro-électricité.		X	Cette intervention est onéreuse et non justifiée.
(commentaire 63) : Enfouissement des fils électriques intersection Grand-Bernier et Boul. St-Luc.		X	(même justification que pour le commentaire 50)
Circulation (vitesse, fluidité)			
(commentaire 51) : Meilleur contrôle de vitesse de la sortie du village vers La Prairie au niveau du rang St-André.		X	Ce tronçon de la route 104 ne fait pas partie du projet actuel, toutefois , une présence policière accrue pourrait favoriser un meilleur respect de la limite de vitesse recommandée.
(commentaire 55) : Manque de fluidité des autobus scolaires avec les écoles Providence et Sacré-Cœur. Aucune interconnexion entre les deux écoles.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 64) : Réduction de vitesse sur un plus long corridor à la hauteur de St-André.		X	(même justification que pour le commentaire 51)
(commentaire 65) : Ralentir la circulation entre le viaduc et l'église.		X	L'aménagement des bandes engazonnées, la plantation d'arbres et l'ajout des trottoirs ont pour but de produire un effet de "corridor" et de favoriser ainsi le respect de la limite de vitesse de 50 km/h.
(commentaire 74) La vitesse sur la route 104 devrait être à 70 km sur toute sa longueur, même le secteur rural.		X	La configuration de la route (terreplein central large, trajet rectiligne), le peu d'entrées charretières et l'absence d'obstacle dans le champ de vision de l'utilisateur de route.
(commentaire 73) intersection rue des Légendes et Route 104 et intersection Chemin Saint-André et Route 104 : la vitesse trop rapide des automobilistes amène plusieurs accidents.		X	Ce tronçon de la route 104 ne fait pas partie du projet actuel.
(commentaire 78) Il faut installer des feux de circulation à l'intersection du Boul. St-Luc et du chemin St-André. C'est la meilleure façon de faire ralentir les automobilistes avant d'entrer dans le village. Actuellement ce n'est qu'un piège pour la police pour donner une contravention de vitesse.		X	Ce tronçon de la route 104 ne fait pas partie du projet actuel.

Commentaires et suggestions des commentaires et commerçants concernant l'urbanisation du boulevard Saint-Luc (R-104)

Commentaire ou suggestion	Faisabilité		Justification
	Oui	Non	
boulevard St-Luc parce que la circulation y est rapide et dense. St-André est la rue où débute en fait l'agglomération et elle génère une bonne population à cause de l'ancien projet des Légendes. Avez-vous pensé à des aménagements qui nous faciliteraient la vie?		X	Ce tronçon de la route 104 ne fait pas partie du projet actuel.
(commentaire 83) Circulation à contresens permise et tolérée sur l'accotement pour les gens qui demeurent du côté est du boulevard, malgré le danger imminent de cette pratique.		X	Une présence policière accrue pourrait favoriser un meilleur respect du Code de la sécurité routière. Toutefois, le présent projet prévoit des bordures le long du boul. St-Luc, décourageant ainsi les contrevenants potentiels.
Toponymie			
(commentaire 51) : Redonner le nom de Grand-Bernier à la section de la rue Bernier.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
(commentaire 65) : Changer le nom de St-Jean pour "Ville aux cent boulevards"			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
Éclairage			
(commentaire 53) : Vérifier l'éclairage au coin de Grand-Bernier (rue Moreau).			Cette intervention relève d'une volonté municipale.
Entretien			
(commentaire 55) : S'assurer que, lors du déneigement l'hiver, les bancs de neiges sur la bande gazonnée ne diminuent pas la visibilité, lorsque les usagers tentent d'entrer et de sortir des stationnements.			Cette intervention relève d'une volonté municipale.